

Grand-Duché de
Luxembourg

COMMUNE
PARC HOSINGEN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du conseil communal du Parc Hosingen

Séance publique du : 20/03/2025
Date de l'annonce publique : 11/03/2025
Date de la convocation des conseillers : 11/03/2025

Présents : Wester Romain, bourgmestre ; Thilgen Gilles et Majerus Georges échevins;
Frieseisen Louise, Wagener Nico, Keiser Francine, Eicher Nico, Heckemanns
Nico, Lourenco José Pedro, Dohm Christophe et Hengen Nathalie, conseillers.

Absents: a) excusé : /
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour No 1

Objet : **Validation des principes directeurs régionaux de protection du climat et de
la stratégie régionale de protection climatique 2030+**

Le Conseil communal,

Vu la loi modifiée du 23 février 2001 relative aux syndicats des communes;

Vu la loi du 10 août 1993 relative aux parcs naturels;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée ;

Vu le règlement grand-ducal du 09 juin 2005 portant déclaration du Parc naturel de
l'Our ;

Vu le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification
des statuts du Parc naturel de l'Our ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 8 novembre 2019 portant approbation des statuts modifiés
du Syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de l'Our,
en abrégé « Parc naturel de l'Our » ;

Vu la loi du 25 juin 2021 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et
portant modification de la loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat ;

Vu la mesure 1.1.1 du pacte climat 2.0 visant à ancrer politiquement des objectifs en
matière d'énergie, de climat et de ressources ;

Vu la convention du 22 juillet 2021 relative au fonctionnement du service régional
conseil climat du Parc naturel de l'Our ;

Vu la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique 2030+ approuvée en date du 26 avril 2022 par le collège des bourgmestre et échevins ;

Vu la stratégie locale de lutte contre le changement climatique 2030+ servant de base à la mise en œuvre de la stratégie et qui complète la stratégie régionale en fixant l'objectif de l'Administration communale climatiquement neutre à l'horizon de 2040 proposée par le Parc naturel de l'Our ;

Vu le document „Vorbildwirkung öffentlicher Gebäude und Infrastruktur und die Gemeindeentwicklung“ proposé par le Parc naturel de l'Our ;

Procédant par scrutin nominal ;

à l'unanimité des voix

- décide d'adopter la stratégie régionale de lutte contre le changement climatique 2030+, qui servira de base à la mise en œuvre de la stratégie et qui permet aux communes membres d'aborder les objectifs de protection du climat de manière cohérente ;

La stratégie comprend des lignes directrices qui prennent en compte la protection du climat, l'adaptation au climat, l'économie circulaire, la préservation des ressources, la suffisance, la gestion des déchets et des ressources, la gestion de l'eau, la qualité de l'air ainsi que la numérisation durable.

- décide d'adopter la stratégie locale de lutte contre le changement climatique 2030+, qui servira de base à la mise en œuvre de la stratégie et qui complète la stratégie régionale en fixant l'objectif de l'Administration communale climatiquement neutre à l'horizon de 2040 ;
- décide de valider et d'adopter les contenus du document „Vorbildwirkung öffentlicher Gebäude und Infrastruktur und die Gemeindeentwicklung“

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire, 